

discutées par les instances multilatérales, mais il faut savoir reconnaître que ce sont aux États-Unis et à l'Union Soviétique que revient la décision politique de procéder à la réduction des armes nucléaires. Il ne s'ensuit pas que les superpuissances peuvent ignorer les préoccupations de tous les autres pays, dont le Canada. L'opinion mondiale joue effectivement un rôle catalyseur dans les négociations entre les superpuissances. Il faut cependant reconnaître que des pays comme le Canada, tout en pouvant continuer d'influer sur les négociations entre les superpuissances, ont peut-être davantage d'occasions d'influer sur le cours des événements et de prendre des initiatives valables dans les secteurs non nucléaires. Cela dit, le Canada a joué et continue de jouer un rôle important aux niveaux de négociations et d'ententes multilatérales importantes dans le secteur nucléaire.

Depuis la ratification du Traité sur la non-prolifération en 1968, le Canada a su se faire un avocat efficace et écouté d'un régime de non-prolifération universel et effectif fondé sur le TNP. Le Traité vise deux volets, d'égale importance, de la prolifération nucléaire -- soit la prolifération horizontale et la prolifération verticale. En termes fort simples, les 127 signataires du TNP ont déclaré qu'ils étaient disposés à ne pas se doter d'armes nucléaires (soit la prolifération horizontale) aussi longtemps que les États dotés d'armes nucléaires progressaient de façon concrète vers la réduction des arsenaux nucléaires existants (soit la prolifération verticale).

Le Canada a participé activement aux conférences d'examen du TNP tenues en 1975 et en 1980. Au moment où la communauté internationale se prépare à la Troisième conférence d'examen, qui aura lieu en septembre prochain, le Canada vise à consolider le Traité comme instrument international de prévention de la prolifération des armes nucléaires et comme instrument permettant l'utilisation et le transfert de la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

Le Canada est également d'avis que la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais doit être un objectif prioritaire de la communauté internationale. Beaucoup d'obstacles se dressent sur la voie d'un tel accord, certains politiques, d'autres techniques. Nous croyons néanmoins que l'interdiction complète des essais est une mesure concrète, réaliste et réalisable qui freinerait de façon sensible la mise au point de nouvelles armes nucléaires plus perfectionnés. Nous croyons également que pour atteindre cet objectif il faut avancer de façon pratique, pas à pas, à la Conférence du désarmement et, par de telles mesures graduelles, se rapprocher du jour où une